



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 14 septembre 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le quatorze septembre deux mille neuf (14 septembre 2009) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Mmes. La conseillère Madeleine Thivierge
La conseillère Manon Hébert
MM. Le conseiller Michel Bélanger
Le conseiller Jean-Guy Daoust
Le conseiller Stéphane Moreau

Est absent : M. Le conseiller Jean-Claude Rodrigue

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles Bélanger, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 18

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 AOÛT 2009 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2009**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS;
 - 4.2. CONFIRMER LA PERMANENCE DU DIRECTEUR DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE, MONSIEUR ROCH GERVAIS, EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2009;
 - 4.3. ABROGER LES RÉOLUTIONS NUMÉROS 15-09 ET 65-09 – SURPLUS ACCUMULÉ;
 - 4.4. ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 06-09 ET MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 64-09 – FONDS DE ROULEMENT;
 - 4.5. MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 155-09 – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT;
 - 4.6. AUTORISER LE PAIEMENT D'UN AVIS DE COTISATIONS POUR 2007 PROVENANT DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC;
 - 4.7. AUTORISER LA MUNICIPALITÉ À PARRAINER LA COMPAGNIE TÉLÉCÂBLE LA CONCEPTION DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION AVEC LE CLD;
- 5. AVIS DE MOTION**
- 6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**



9.1. MANDATER LA FIRME DESIGN 89 – ESQUISSE ARCHITECTURALE DU BÂTIMENT DE SERVICE POUR L'USINE D'EAU POTABLE EN RELATION AVEC LE PIIA ET LE RÈGLEMENT 12-2009;

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1. MANDATER LA FIRME URBACOM POUR LA CRÉATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX;

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. NOMMER MME JOANNIE LABELLE À TITRE D'AIDE-MONITRICE POUR LE CLUB JEUNESSE POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2009;
11.2. PARC LINÉAIRE – UTILISATION HIVERNALE – DEMANDE À LA MRC DES LAURENTIDES ET AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC;

12. DIVERS

➤ SOULIGNEMENT DE L'IMPLICATION ET DE L'ENGAGEMENT DES ÉLUS PAR LE M. LE MAIRE;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. RÉS. 185-09 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance.

Adoptée

2. RÉS. 186-09 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

Adoptée

3. RÉS. 187-09 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 AOÛT 2009 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2009

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 août 2009 ainsi que de la séance extraordinaire du 17 août 2009.

Adoptée

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. RÉS. 188-09 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Pauline Legault, directrice générale adjointe, soit autorisée à défrayer les comptes suivants, et ce, pour un montant total de 218 471,95 \$ selon la liste numéro 15-2009 :

- Liste sélective des déboursés par chèque du 26 août au 8 septembre 2009 (ch. nos. 3059 à 3135) 143 469,00 \$
- Remises provinciales au 31 août 2009 16 287,50 \$
- Remises fédérales au 31 août 2009 7 187,12 \$



- Remises REER au 31 août 2009 4 040,91 \$
- Dépôts salaires (semaine no. 32 à 35) 47 487,42 \$

Adoptée

4.2. RÉS. 189-09 CONFIRMER LA PERMANENCE DU DIRECTEUR DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE, MONSIEUR ROCH GERVAIS, EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE monsieur Roch Gervais a complété sa période de probation avec succès;

ATTENDU la satisfaction de la directrice générale, madame Carine Lachapelle, quant au travail effectué par M. Roch Gervais depuis son embauche en tant que directeur;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer la permanence du directeur de l'urbanisme, de l'environnement et de l'hygiène, monsieur Roch Gervais, et ce, en date du 14 septembre 2009.

Adoptée

4.3. RÉS. 190-09 ABROGER LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 15-09 ET 65-09 – SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger les résolutions numéros 15-09 et 65-09 pour remettre les montants réels de dépenses impayées par le surplus accumulé;

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'abroger les résolutions numéros 15-09 et 65-09 et d'affecter le surplus accumulé pour un montant total de 159 219,90 \$, comme suit :

- Rénovation hôtel de ville (fenêtres façade) 21 281,57 \$
- Informatique 4 274,01 \$
- Poste informatique, étagères bibliothèque 3 609,35 \$
- Table roulante (voirie) 1 162,75 \$
- Réfection chemin des Chênes et Boul. du Boisé 128 892,22 \$

Que tout montant non-utilisé soit retourné au surplus accumulé.

Adoptée

4.4. RÉS. 191-09 ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 06-09 ET MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 64-09 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution numéro 06-09 relative à l'emprunt de 15 000 \$ au fonds de roulement pour l'achat d'une pompe incendie, ainsi que de modifier la résolution numéro 64-09 relative à la réfection du chemin des Chênes, secteur lac Clyde;

ATTENDU QU' il y a lieu d'affecter un montant supplémentaire pour la réfection du chemin des Chênes, phase 3 du boulevard du Boisé;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'abroger la résolution numéro 06-09 relative à l'emprunt de 15 000 \$ pour l'achat d'une pompe incendie, de modifier la résolution numéro 64-09 et de remplacer l'emprunt de 65 000 \$ au fonds de roulement par un emprunt de 125 000 \$ au fonds de roulement



remboursable sur une période de 5 ans.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement de 40 000 \$ pour la réfection de la route des Ormes remboursable sur 2 ans, soit 2010 et 2011. Ce remboursement est garanti par une subvention du ministère des Transports de 40 000 \$ payable en 2 versements, soit 20 000 \$ en 2010 et 20 000 \$ en 2011.

Adoptée

4.5. RÉS. 192-09 MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 155-09 – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution 155-09 en ajoutant d'autoriser le maire, monsieur Gilles Bélanger, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant audit contrat de déneigement.

Adoptée

4.6. RÉS. 193-09 AUTORISER LE PAIEMENT D'UN AVIS DE COTISATIONS POUR 2007 PROVENANT DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

ATTENDU QU' en janvier 2008, un sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur pour l'année 2007 a été complété sans être balancé;

ATTENDU QUE les T4 et Relevés 1 pour l'année 2007 ont été complétés en rapport avec ce sommaire;

ATTENDU QUE le ministère du Revenu réclame 3 801,27 \$ pour des cotisations d'impôts, de RRQ, de FSS et de RQAP pour ladite année 2007 que la Municipalité n'a pas payées;

ATTENDU QUE ladite somme est due depuis janvier 2008 et que les frais d'intérêts de 499,05 \$ et de pénalités de 570,19 \$ sont réclamés;

ATTENDU QU' il serait encore plus coûteux pour la Municipalité de refaire tous les T4 et Relevés 1 de ses employés pour balancer le sommaire;

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Pauline Legault, à payer l'avis de convocation réclamé, pour un montant total de 4 870,51 \$, et ce, avant le 1^{er} octobre 2009.

Adoptée

4.7. RÉS. 194-09 AUTORISER LA MUNICIPALITÉ À PARRAINER LA COMPAGNIE TÉLÉCÂBLE LA CONCEPTION DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION AVEC LE CLD

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Municipalité à parrainer la compagnie Télécâble La Conception dans le cadre d'une subvention avec le CLD, et ce, concernant la télévision haute-définition.

Adoptée

5- AVIS DE MOTION



6- *ADOPTION DE RÈGLEMENTS*

7- *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

8- *TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES*

9- *HYGIÈNE DU MILIEU*

9.1. RÉS. 195-09 MANDATER LA FIRME DESIGN 89 – ESQUISSE ARCHITECTURALE DU BÂTIMENT DE SERVICE POUR L'USINE D'EAU POTABLE EN RELATION AVEC LE PIIA ET LE RÈGLEMENT 12-2009

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Design 89 dans le cadre de l'élaboration d'une esquisse architecturale du bâtiment de service pour l'usine d'eau potable en relation avec le PIIA et le règlement 12-2009 « décrétant la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable ».

Que ledit mandat soit donné pour un montant forfaitaire de 1 466,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon l'offre datée du 8 septembre 2009.

Adoptée

10- *URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

10.1. RÉS. 196-09 MANDATER LA FIRME URBACOM POUR LA CRÉATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Urbacom, dans le cadre de la création d'un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, et ce, pour un montant forfaitaire de 4 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

11- *LOISIRS ET CULTURE*

11.1 RÉS. 197-09 NOMMER MME JOANNIE LABELLE À TITRE D'AIDE-MONITRICE POUR LE CLUB JEUNESSE POUR LA PÉRIODE DU 17 SEPTEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2009

Il est proposé par Mme Manon Hébert, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Joannie Labelle à titre d'aide-monitrice pour le club Jeunesse pour la période du 17 septembre au 10 décembre 2009, pour un maximum de 12 jeudis, au taux horaire de 10 \$ de l'heure selon le budget 2009.

Adoptée

11.2. RÉS. 198-09 PARC LINÉAIRE – UTILISATION HIVERNALE – DEMANDE À LA MRC DES LAURENTIDES ET AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides est locataire du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord en vertu du bail, ayant débuté le 16 juin 1994 et se terminant le 15 juin 2054, consenti par le gouvernement du Québec par l'entremise des ministres des Transports, de l'Environnement et de la Faune et des Affaires municipale;



- ATTENDU QU' en vertu de l'article 5.1 du bail, la MRC ne peut utiliser le terrain « qu'aux fins d'y développer et d'y exploiter de façon continue un complexe récréo-touristique dans le but de permettre l'exercice d'activités de sports, de loisirs et de plein air, notamment la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond » selon un programme d'aménagement qui peut être modifié en tout temps sous réserve de l'approbation du gouvernement, selon les termes des articles 9.7 et 9.8;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 24 de ce bail, le Ministre des Affaires municipales est responsable de son application;
- ATTENDU QUE par un jugement du 30 novembre 2004, l'honorable Hélène Langlois, Juge de la Cour supérieure, a ordonné à la MRC « d'interdire l'accès aux motoneiges sur la Parc Linéaire le P'tit Train du Nord entre les bornes kilométrique 68.5 et 106.5 (entre Saint-Faustin-Lac-Carré et Labelle) jusqu'à ce que des mesures appropriées (...) soient prises pour que cesse la nuisance qui résulte de la circulation de motoneiges sur ce tronçon du Parc Linéaire »;
- ATTENDU QU' il y a eu désistement de l'appel devant la Cour d'appel du Québec à l'égard de ce jugement et que le cabinet du ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, a confirmé que Québec a l'intention de prendre à sa charge l'ensemble des coûts découlant du désistement et le versement des indemnités;
- ATTENDU QUE la diversité de l'offre touristique de la région constitue un atout important du développement économique de la municipalité et que le parc linéaire en fait partie;
- ATTENDU la résolution 5378-08-2009, adoptée le 4 août 2009, par le conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré demandant à la MRC d'autoriser l'usage du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord dès l'hiver 2009-2010 pour des sports non motorisés et demandant l'appui de la Ville de Mont-Tremblant et des municipalités de La Conception et de Labelle;
- Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la démarche des Municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, de Labelle et de Mont-Tremblant et d'adresser également une demande à la MRC des Laurentides et au gouvernement du Québec pour que la pratique d'activités récréo-touristiques de sports non motorisés tel que le prévoit le bail entre la MRC et le gouvernement, soit autorisée sur la partie du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord, située sur le territoire de la Municipalité de La Conception, et ce, dès la saison hivernale 2009-2010.
- De transmettre copie de la présente résolution à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec.

Adoptée

12- **DIVERS**

- M. le maire, Gilles Bélanger, souligne l'engagement et l'implication que nécessitent d'être élus et les remercie de leur dévouement au sein de la Municipalité.



13- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Quand y aura-t-il un asphaltage sur la rue des Tulipes?
- À combien se fixe le montant du fonds de roulement?
- Coupe forestière à quel endroit?
- Y a-t-il des projets de développement pour le camp Bleu et Blanc?

14- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

14.1. **RÉS. 199-09** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 06, il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Carine Lachapelle,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 14.2 du Code municipal.